

GUIDE DU CHERCHEUR

À L'AP-HP >>

SOMMAIRE

COMMENT FAIRE DE LA RECHERCHE À L'AP-HP 10

COMMENT CONCEVOIR MON PROJET DE RECHERCHE ? 8

Les différents types de recherche
Mener sa recherche

QUELLES SONT MES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT ? 10

Les appels à projets nationaux
Les appels à projets d'envergure
Les appels à projets européens
Les financements hors appels d'offres (HAO)
Les contrats de recherche clinique (CRC)
Réaliser des projets en collaboration avec d'autres Carnot du réseau

COMMENT ÊTRE AIDÉ(E) POUR LE MONTAGE DE MES PROJETS ? 15

L'accompagnement des URC
Les monteurs de projets collaboratifs en coordination
Temps dédié au montage de projets européens
Le recours aux cabinets de conseil

QUELS SONT LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES ? 17

L'AP-HP investit dans la recherche : l'intéressement recherche
Projets à promotion industrielle : des financements mis à disposition des équipes hospitalières

COMMENT LIBÉRER DU TEMPS POUR FAIRE DE LA RECHERCHE ? 19

QUELLES OPPORTUNITÉS DE MOBILITÉ POUR FAIRE DE LA RECHERCHE ? 21

Postes d'accueil
Appel à mobilité EUHA

COMMENT DÉVELOPPER MES PROJETS PARTENARIAUX ? 22

L'Institut Carnot@AP-HP
AAP Carnot@AP-HP pour les plateformes technologiques
Comment participer à un projet de recherche promu par un partenaire industriel ?
Comment encadrer la réalisation d'une recherche en collaboration avec un partenaire industriel ?

INNOVER ET ENTREPRENDRE À L'AP-HP : QUELS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ? 26

Fonds Carnot@AP-HP de prématuration de projets
Booster Innovation
Booster Deeptech
Rencontrer le chargé de mission sourcing de mon GHU

QUELLES SONT LES RESSOURCES À MA DISPOSITION POUR FAIRE DE LA RECHERCHE ? 29

LA RECHERCHE SUR DONNÉES 30

Comment accéder à l'entrepôt de données de santé (EDS) de l'AP-HP ?

La vérification des éléments de sécurité informatique

Comment effectuer une recherche à partir du SNDS ?

MIEUX CONNAITRE LES PLATEFORMES D'APPUI À LA RECHERCHE 35

Les CIC et les CRC

Les CRB et PRB

Les plateformes supra-GHU

CO-CONSTRUIRE DES PROJETS DE RECHERCHE AVEC DES PATIENTS PARTENAIRES OU REPRÉSENTANTS DE PATIENTS 38

INCLURE DES PATIENTS DANS UN ESSAI 39

Le registre des essais cliniques

Comment indemniser un patient inclus dans un essai clinique ?

Inclusion d'un patient dans un protocole de recherche clinique dans Orbis

EVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA RECHERCHE 43

Donner accès au dossier patient informatisé dans le cadre des recherches cliniques

Se former aux bonnes pratiques

cliniques (BPC)

Se préparer à une inspection

RECHERCHE PARAMÉDICALE 45

L'accompagnement du réseau des coordonnateurs paramédicaux de la recherche

Passeport Temps Recherche

Se former à la recherche en soins

Doctorats de recherche paramédicale et maïeutique

COMMUNIQUER SUR LES RÉSULTATS DE MES RECHERCHES 48

Comment se termine un projet de recherche ?

Comment l'AP-HP peut m'aider à publier ?

Comment ouvrir un compte SIGAPS ?

La charte de signature des publications de l'AP-HP

Publier un communiqué de presse

L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE CLINIQUE ET DE L'INNOVATION 52

QUELLES SONT LES INSTANCES DE LA RECHERCHE À L'AP-HP ? 53

La CRI

Le CRBSP

La CES

Le CSE

L'Office d'intégrité scientifique

QUEL EST LE RÔLE DE LA DRCI ET DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE DE MON GHU ? 55

Ce que fait la DRCI

Les directions recherche et innovation
des GHU

QUELS SONT LES GRANDS PROJETS LABELLISÉS DE L'AP-HP ? 56

Les FHU

Les IHU

Les RHU

Les SIRIC

Les bioclusters

RÉPERTOIRE RECHERCHE ET INNOVATION 59

GLOSSAIRE RECHERCHE ET INNOVATION 67

An abstract graphic design featuring a blue background with white puzzle pieces. One puzzle piece is missing, revealing a white silhouette of a person. Another puzzle piece is a solid blue silhouette of a person. The text is overlaid on the bottom right of the graphic.

**Cap sur
la recherche clinique
et l'innovation à l'AP-HP**



Madame, Monsieur,

La recherche est un pilier fondamental de notre CHU, permettant d'améliorer continuellement la connaissance, la compréhension des maladies et l'évaluation des technologies ainsi que les soins et les traitements proposés aux patients.

Dans son plan d'actions « Accélérer, simplifier, renforcer nos dispositifs d'aide à la recherche », l'AP-HP a fixé comme priorité l'amélioration de la lisibilité de nos organisations, de la visibilité de l'état d'avancement de l'instruction des projets et de la circulation de l'information.

Cette première édition du « Guide du chercheur de l'AP-HP » a pour objectif de vous accompagner tout au long de votre parcours de recherche à l'AP-HP, en vous fournissant les informations et les outils nécessaires pour réussir vos projets. Ce guide a été construit à partir des attentes exprimées par les investigateurs et relus par un panel de chercheurs de l'AP-HP. Il sera enrichi annuellement et disponible en version papier et numérique.

Nous espérons qu'il vous sera d'une grande aide et vous souhaitons beaucoup de succès dans vos futurs travaux de recherche.

Milan Lazarevic,
directeur de la recherche et
de l'innovation de l'AP-HP



Pr Philippe Gabriel Steg,
vice-président du directoire,
chargé de la recherche



RECHERCHER

**Comment
faire de la recherche
à l'AP-HP ?**



Comment concevoir mon projet de recherche ?

Les différents types de recherche

La première chose à faire avant de vous lancer dans votre projet, est d'identifier le type de recherche que vous souhaitez mener. En fonction de sa typologie, la marche à suivre et les étapes réglementaires ne seront pas les mêmes. Il existe plusieurs types de recherches :

- Les recherches impliquant la personne humaine
- Les recherches n'impliquant pas la personne humaine (recherches sur données) (voir ressources page 35)

L'info utile

Pour vous aider à définir la typologie de votre recherche, l'unité de recherche clinique (URC) est votre point de contact.

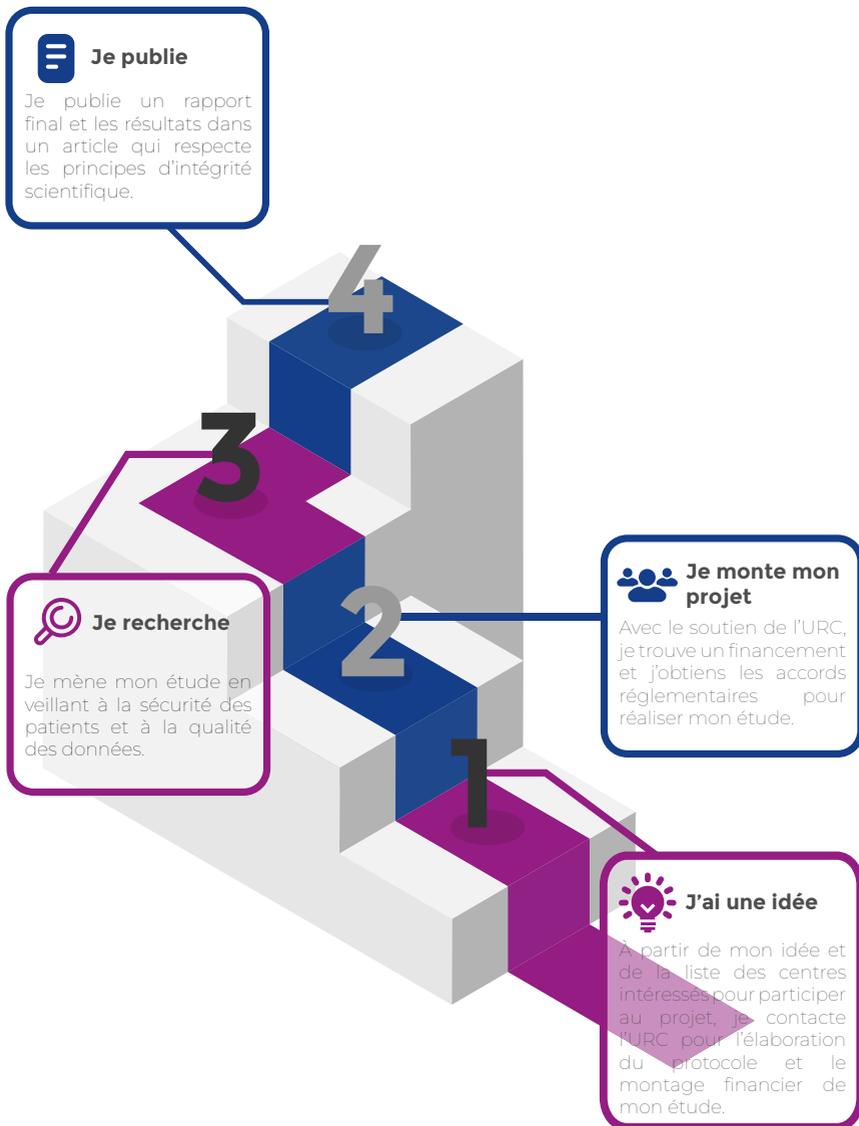
Les recherches impliquant la personne humaine (RIPH) :

- RIPH1: impliquant une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituelle (médicament, dispositif médical, hors produits de santé)
- RIPH 2 : qui ne comportent que des risques et des contraintes minimales ajoutés par une ou plusieurs interventions
- RIPH 3: dès que la personne est impliquée et que tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle (aucun risque ni contrainte).

Les recherches n'impliquant pas la personne humaine (RNIPH) :

- Elles sont définies en miroir aux RIPH
- Les RNIPH sont des recherches qui sont conduites à partir de données déjà collectées dans le cadre du soin ou lors d'une recherche antérieure (données rétrospectives) et/ou portent sur des données collectées dans le cadre du soin, au fil de l'eau ou collectées spécifiquement pour la recherche sans répondre au développement des connaissances biologiques ou médicales (données prospectives).

Mener sa recherche



Quelles sont mes opportunités de financement ?

Il existe de nombreuses possibilités pour financer vos recherches en fonction de la portée de votre projet, des parties prenantes ou de la thématique.

Pour vous aiguiller, vous pouvez consulter la veille des appels à projets recherche qui est diffusée chaque mois par courriel et disponible sur le [site web recherche et innovation de l'AP-HP](#). Elle recense les opportunités internes de financement et les appels à projets externes.

Les appels à projets nationaux

Le ministère chargé de la santé pilote chaque année une dizaine d'appels à projets de recherche en santé. Sous réserve de modification du calendrier par le ministère, le calendrier type est le suivant :

- Publication des appels à projets : juin
- Dépôt des lettres d'intention : septembre/octobre
- Résultats des lettres d'intention : janvier/février
- Dépôt des dossiers complets : mars/avril
- Résultats finaux : juin/juillet
- Séminaire des lauréats aux AAP : octobre/novembre
- Réunion de lancement réunissant l'équipe projet : d'ici fin de l'année

L'info utile

Chaque année, l'AP-HP dépose de nombreux projets au Programme Hospitalier de Recherche Clinique National (PHRC-N). En 2024, sur **106** projets déposés en 2023, **41** ont été financés, soit **39%** des projets retenus en France.

Découvrez le livret des lauréats aux appels à projets ministériels 2023.



Les appels à projets d'envergure

Avec le programme d'investissement France 2030, l'Etat soutient des projets d'envergure en collaboration avec des partenaires académiques et industriels.

Ces appels à projets sont principalement pilotés par l'agence nationale de la recherche (ANR) et par la banque publique d'investissement (BPI).

Compte tenu des spécificités et exigences de chaque appel à projets, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe grands projets le plus tôt possible afin de vous accompagner dans le montage de votre projet.



L'info utile

L'équipe des grands projets nationaux se tient à votre disposition pour vous accompagner dans le montage de vos projets, pour les contacter :

drc-grands-projets@aphp.fr

Les appels à projets européens

Le programme Horizon Europe finance des projets de recherche et d'innovation avec un budget de 95,5 milliards d'euros pour 2021-2027. Il couvre un large spectre, de la recherche fondamentale à la recherche clinique et jusqu'à l'autorisation de mise sur le marché. Les projets européens sont collaboratifs, impliquant au moins trois entités légales de différents pays.

En 2025, 15 appels à projets dans le domaine de la santé et 4 dans la mission cancer sont ouverts, avec des budgets respectifs de 600 millions d'euros et 100 millions d'euros. Le Conseil Européen de l'Innovation dispose quant à lui d'un budget de 1,4 milliard d'euros pour soutenir les technologies de rupture.

L'info utile

L'équipe du secteur Europe de la DRCI se tient à votre disposition pour étudier vos opportunités de financement européens :
affaires-europeennes.drci@aphp.fr

Les chargés de mission Europe se déplacent régulièrement sur votre site hospitalier, RDV sur le portail des consultations sur site (+ d'infos page 33).



Les financements hors appels d'offres (HAO)

Vous souhaitez mettre en œuvre un projet de recherche de promotion AP-HP grâce à un financement obtenu en dehors d'un appel à projets national, international ou interne, notamment auprès d'un industriel, d'une association, ou d'un autre partenaire ? Ce type de projet est pris en charge par le pôle promotion de la DRCI.

L'info utile

Vous avez une idée de projet ? contactez l'équipe HAO du pôle promotion de la DRCI à l'adresse : drc-demande-promotion@aphp.fr

Les contrats de recherche clinique (CRC)

Le contrat de recherche clinique (CRC) finance des projets de recherche à promotion AP-HP. Le financement accordé par projet peut aller jusqu'à 55 000 €. L'appel à projets 2025 dispose d'une enveloppe totale de 850 000 € et comprend un axe libre et un axe dédié aux dispositifs médicaux innovants (CRC Innovation).

L'info utile

Si vous souhaitez déposer un projet, retrouvez [le texte de l'appel à projets en ligne](#) et prenez contact avec l'unité de recherche clinique de votre choix.

Le calendrier, défini chaque année, prévoit un dépôt des dossiers complets en mai/juin et une annonce des résultats au 3e trimestre.

Vous pouvez candidater à ce dispositif interne si vous n'avez pas déjà obtenu un PHRC et si vous avez soutenu votre thèse (de médecine, d'odontologie ou de pharmacie) ou obtenu votre diplôme professionnel (par exemple diplôme d'état infirmier) depuis moins de 10 ans (allongé de la durée de certaines interruptions de carrière).

Chaque année, entre 15 et 17 projets sont financés.

Réaliser des projets en collaboration avec d'autres Carnot du réseau

L'Institut Carnot@AP-HP peut contribuer au financement de projets de ressourcement associant des équipes de recherche d'un autre Institut Carnot. Des Appels à Manifestation d'Intérêt sont régulièrement diffusés par les réseaux Carnot afin de favoriser les travaux conjoints entre instituts Carnot portant sur l'une des 4 thématiques santé de France 2030 sur lesquelles l'AP-HP est activement positionnée via :

- Le réseau Carnot pour la Santé Alimentation
- Le réseau Carnot pour les Maladies Infectieuses
- Le réseau Carnot pour les MTI
- Le réseau Carnot pour la Santé Digitale et les Technologies Numériques

Des projets peuvent également être soumis à l'équipe du Carnot@AP-HP, en lien avec l'un des 38 autres [Instituts Carnot](#). Ils sont instruits parallèlement par les deux instituts Carnot. Le cofinancement est conditionné à une évaluation de la pertinence scientifique du projet, à ses perspectives de valorisation dans le cadre de partenariats industriels, et aux modalités de partage des résultats entre instituts Carnot.

Plus d'infos : [Le réseau des Carnot](#).

L'info utile

Pour soumettre vos projets, contactez le Carnot@AP-HP : institut-carnot.aphp@aphp.fr



Etape 1

J'ai un projet de recherche pluridisciplinaire qui s'appuie sur une collaboration avec des chercheurs d'un autre institut Carnot

Etape 2

Je monte mon projet en impliquant l'équipe Carnot@AP-HP, les équipes de soutien à la recherche de l'AP-HP, et les collaborateurs du Carnot associé

Etape 3

Mon projet est évalué par les Carnot impliqués

Etape 4

Si mon projet est sélectionné, je démarre rapidement !

Comment être aidé(e) pour le montage de mes projets ?

L'accompagnement des URC

Les unités de recherche clinique de l'AP-HP vous accompagnent dans le montage des projets de recherche clinique. Elles mettent à votre disposition leurs compétences méthodologiques pour affiner le projet et leurs compétences en biostatistique pour définir le nombre de

sujets nécessaires et vous fournir à l'issue de la recherche les analyses en vue de la publication. Elles vous accompagnent dans l'écriture du protocole et de la note d'information à partir des documents type de l'AP-HP. Elles vous aident à évaluer le budget pour la recherche de financement.

Les monteurs de projets collaboratifs en coordination

Si vous souhaitez déposer un projet en coordination, dans le cadre d'un appel à projets collaboratifs d'envergure (financements investissements d'avenir France 2030, financement de la Commission européenne, etc.), vous pouvez bénéficier de l'expertise d'un monteur de projets qui vous accompagnera dans la rédaction de votre projet jusqu'au dépôt, incluant les éventuelles auditions.

Temps dédié au montage de projets européens

L'AP-HP a mis en place un dispositif destiné à soutenir les porteurs de projets européens en coordination. Il s'agit d'un dispositif personnalisé et adapté au calendrier des appels à projets pour vous permettre de libérer du temps pour répondre aux appels à projets européens d'envergure (Horizon Europe, IHI, Mission Cancer, etc.).

Le dispositif vise à :

- financer les services concernés, à hauteur de 30 000 €, en contrepartie du

Le recours à une prestation extérieure

Alternativement au recours aux monteurs de projets collaboratifs en coordination, vous pouvez recourir à l'accompagnement d'un prestataire extérieur, si vous souhaitez déposer un projet en coordination, dans le cadre d'un appel à projets collaboratifs d'envergure (financements



L'info utile

L'équipe du secteur Europe de la DRCI se tient à votre disposition pour vous permettre de bénéficier de cet accompagnement : affaires-europeennes.drc@aphp.fr

temps passé par les porteurs de projets pour préparer leur candidature. L'utilisation de l'aide par le service est libre (sous réserve d'effectivement libérer du temps au porteur du projet) ;

- aider directement le porteur de projet dans le montage du dossier, à hauteur de 10 000 €, en finançant la traduction, la relecture du projet, ou l'organisation de réunions, selon les besoins.

investissements d'avenir France 2030, financement de la Commission européenne, etc.). Ces prestations sont mobilisables, dans le respect du code de la commande publique, par l'intermédiaire de la DRI de votre GHU, grâce à l'intérêt recherche du GHU.

Quels sont les dispositifs complémentaires ?

L'AP-HP investit dans la recherche : l'intéressement recherche

L'intéressement recherche est d'un montant total de 36,9 millions d'euros en 2025, en soutien des activités de recherche de l'AP-HP. Les fonds sont répartis sur les trois niveaux de gouvernance de l'institution (CHU, GHU et DMU) avec 50% de l'augmentation qui est affectée pour les DMU, pour recentrer les moyens déployés au plus près des investigateurs.

L'info utile

Pour en savoir plus, adressez-vous à la direction recherche et innovation de votre GHU et auprès du référent recherche de votre DMU.



Les utilisations principales de ces crédits :

- Recrutement de personnel pour accélérer les études notamment des techniciens d'études clinique ou des attachés de recherche clinique ;
- Soutien à la production scientifique (rédaction d'articles, frais de publication, congrès).

Les montants non utilisés en 2024 ont été reportés en 2025 et 2026, pour un total de 6,5 millions d'euros pour chaque année.

Projets à promotion industrielle : des financements mis à disposition des équipes hospitalières

Depuis 2021, une partie des fonds perçus dans le cadre des recherches à promotion industrielle va directement aux équipes hospitalières. Ces fonds (surcoûts et contreparties), qui servent de support budgétaire pour les postes d'appui à la recherche (médical, paramédical, et pharmaceutique) et à l'achat de matériel, étaient avant destinés au budget général de l'hôpital.

L'info utile

Pour en savoir plus, adressez-vous à la direction recherche et innovation de votre GHU.



En 2024, **28,6 millions d'euros** sont revenus aux équipes sous la forme de fonds «RAF».

Comment libérer du temps pour faire de la recherche ?

L'AP-HP a mis en place plusieurs dispositifs permettant aux chercheurs médicaux et paramédicaux de disposer d'un temps dédié pour réaliser un travail de

thèse ou un projet de recherche, le cas échéant, en partenariat avec une université, une grande école ou un organisme de recherche.

	Coordination de projet européen	AAC Temps protégé recherche clinique	Poste d'accueil AP-HP	Contrat d'interface hospitaliers Inserm	Contrat d'interface hospitalier Institut Pasteur	Bourse doctorale paramédicale et maïeutique
Personnels AP-HP éligibles	Responsable scientifique d'un projet financé par la commission européenne et coordonné par l'AP-HP	PH	PH, Praticien contractuel, AHU, CCA - AHU	Médecins, pharmaciens ou odontologistes hospitaliers (PH ; MCU-PH ; PU-PH ; PHU ; PC)	Personnels médicaux de l'AP-HP (PH ; MCU-PH ; PU-PH ; PHU ; PC)	Auxiliaires médicaux au sens du code de santé publique
Durée	Durée du projet	1 à 2 ans	1 à 3 ans	3 à 5 ans	1 à 3 ans	1 à 3 ans
Quotité de travail	Sur mesure	Mi-temps ou temps plein	Mi-temps ou temps plein	Temps partiel	Mi-temps ou temps plein	Mi-temps à temps plein
Lieu d'exercice	Service clinique	Services cliniques et structures d'appui à la recherche clinique (CRC, CIC, CLIP, URC)	1 des 16 laboratoires partenaires	Structures labélisées Inserm	Unité de recherche, centre national de référence, centre collaborateur OMS à l'Institut Pasteur	Service clinique, unité de recherche
Nature	Projet de recherche collaboratif	Projet de recherche clinique	Travail de thèse de science Travail de recherche	Activité de recherche	Projet de recherche	Travail de thèse de science
Sélection	Aucune	Dossier + audition	Dossier + audition	Dossier + audition	Dossier + audition	Dossier + audition
Contact	affaires-europeennes.drc@aphp.fr	coryse.arnaud@aphp.fr	poste.accueil.drc@aphp.fr	contrat.interface.cihu@inserm.fr	interface@pasteur.fr	berengere.couturier@aphp.fr

Coordination de projet européen

L'AP-HP a mis en place un dispositif destiné à soutenir les porteurs de projets européens en coordination. Il s'agit d'un dispositif personnalisé et adapté au calendrier des appels à projets pour vous permettre de libérer du temps pour répondre aux appels à projets européens d'envergure.

Pour en savoir plus, RDV page 19.

AAC Temps protégé recherche clinique

Cet appel vise à identifier des praticiens hospitaliers titulaires souhaitant se consacrer à une activité de recherche clinique à temps plein pendant un an, ou à mi-temps pendant deux ans, et à compenser, dans le service d'origine, le temps consacré à la recherche du praticien par le recrutement d'un praticien contractuel.

Poste d'accueil AP-HP

L'AP-HP peut vous permettre d'être accueilli au sein de l'un des 16 laboratoires partenaires du dispositif "Postes d'accueil" dans le but de réaliser un projet de recherche.

Pour en savoir plus, RDV page 24.

Contrat d'interface hospitalier Inserm

Les contrats d'interface sont destinés aux médecins, pharmaciens ou odontologistes hospitaliers qui souhaitent se consacrer à la recherche dans les structures Inserm.

Pour en savoir plus, RDV sur le site web [Inserm Pro](#)

Contrat d'interface hospitalier Institut Pasteur

Les contrats d'interface pour hospitaliers de l'Institut Pasteur s'adressent à des médecins hospitaliers à des stades variés de leur carrière, qui souhaitent travailler dans une unité de recherche, au centre médical et/ou un Centre National de Référence ou un Centre Collaborateur de l'OMS à l'Institut Pasteur.

Pour en savoir plus, RDV sur le site web de l'[Institut Pasteur](#)

Bourses doctorales paramédicale et maïeutique

Le dispositif permet à tous les paramédicaux, sages-femmes, psychologues, préparateurs en pharmacie et conseillers en génétique de l'AP-HP, de réaliser une thèse de doctorat pendant 3 ans

Pour en savoir plus, RDV page 50.

Quelles opportunités de mobilité pour faire de la recherche ?

Postes d'accueil

Vous souhaitez effectuer pendant un à trois ans une activité de recherche (notamment une thèse) ? L'AP-HP peut vous permettre d'être accueilli au sein de l'un des 16 laboratoires partenaires du dispositif "Postes d'accueil" dans le but de réaliser un projet de recherche. Les laboratoires sont AgroParisTech, Arts et Métiers ParisTech, CEA, CentraleSupélec, Ecole Polytechnique, ESPCI Paris-PSL, Inria, Institut Mines-Télécom, Institut Pasteur, Sorbonne Université (via l'Institut d'Ingénierie en Santé (IUIS), l'Institut des Sciences du Calcul et des Données (ISCD) et Sorbonne Center for Intelligence Artificial (SCAI)), Université Sorbonne Paris Nord, Université de Technologie de Compiègne, Université Paris Cité et l'Université Paris-Saclay).

Ce dispositif contribue au transfert croisé de connaissances entre les équipes pour créer des synergies. Il permet de tisser des liens entre des équipes de recherche et de construire des partenariats scientifiques durables. Il est souvent l'amorce de partenariats qui se poursuivent entre les équipes avec un enrichissement réciproque.

L'info utile

L'appel à candidature est lancé une fois par an en début d'année.
Pour toute information :
poste.accueil.drc@aphp.fr

Appel à mobilité EUHA

Dans le cadre de l'alliance européenne des hôpitaux universitaires (EUHA), vous avez la possibilité de participer au programme d'échange à destination des jeunes médecins entre les membres de l'Alliance.

L'ambition de ce programme est de permettre à un jeune médecin de réaliser, durant une période maximale de six mois, une activité de recherche clinique dans l'un des établissements d'accueil de l'Alliance (Allemagne, Autriche, Belgique Danemark et Suède).

L'info utile

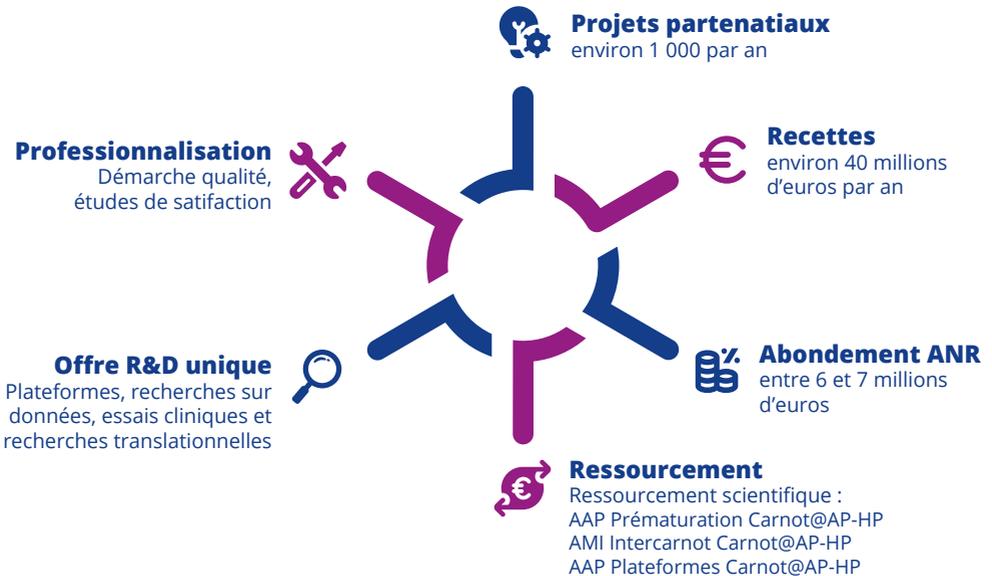
Pour en savoir plus, votre contact à la DRCI est Catherine Tostain-Desmares :
catherine.tostain-desmares@aphp.fr

Comment développer mes projets partenariaux ?

L'Institut Carnot@AP-HP

En 2020, l'AP-HP a obtenu le label Institut Carnot délivré par l'agence nationale de la recherche (ANR), devenant le premier CHU labellisé pour l'excellence de sa recherche partenariale. La DRCI coordonne l'Institut Carnot@AP-HP. L'objectif est d'accélérer la recherche en partenariat avec des entreprises innovantes dans le domaine

de la santé humaine. Cette démarche s'appuie sur les expertises multiples de l'AP-HP pour co-développer des solutions répondant aux besoins des entreprises. Au fil des ans, l'AP-HP a diversifié ses partenariats, initialement centrés sur l'industrie pharmaceutique, pour inclure d'autres acteurs socio-économiques.



AAP Carnot@ AP-HP pour les plateformes technologiques

L'appel à projets soutient les plateformes de recherche ou d'innovation de l'AP-HP pour favoriser l'émergence de partenariats public-privé. Ouvert à tous les professionnels de l'AP-HP, les responsables des plateformes doivent être employés par l'AP-HP et l'exploitation de la plateforme doit relever de l'AP-HP.

Les projets peuvent relever du :

- Renforcement d'une plateforme existante ;
- Création d'une nouvelle plateforme pour un besoin non couvert.

Les projets peuvent bénéficier d'un financement allant jusqu'à 500 000 € et est reconduit en 2025.

Comment participer à un projet de recherche promu par un partenaire extérieur ?

Le guichet unique des promoteurs externes industriels et académiques

Pour améliorer son organisation, l'AP-HP utilise un circuit centralisé via un formulaire web depuis juillet 2023 pour le dépôt des dossiers des promoteurs externes (académiques et industrielles). Chaque dossier reçoit un accusé de réception et un numéro de suivi.

Missions du guichet unique :

- Évaluer les surcoûts hospitaliers des projets externes.
- Proposer une convention unique pour les hôpitaux de l'AP-HP.
- Avoir une vision globale de la recherche à promotion externe.

Le guichet unique travaille avec les correspondants de recherche clinique des directions recherche et innovation des GHU, qui gèrent aussi la facturation liée aux études.

L'info utile

Dans le processus de contractualisation, il revient à l'organisme promoteur de l'étude de transmettre toutes les pièces au guichet des promoteurs externes de la DRCI [via le formulaire en ligne](#). Une fois les éléments reçus de la part du promoteur extérieur, votre rôle en tant qu'investigateur sera de valider via la plateforme dématérialisée les surcoûts médicaux et le fléchage dans un délai maximum de 14 jours, de viser le contrat et de répondre au questionnaire de satisfaction.

La signature de la convention permet l'ouverture de votre centre par le promoteur. Votre disponibilité à cette étape, et la réalisation des différentes démarches, est essentielle afin de permettre l'ouverture rapide après la signature, et l'inclusion du nombre de participants attendus dans les délais. Afin de disposer des ressources prévues d'aide à l'investigation (temps TEC par exemple), et de demander la facturation des surcoûts, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude dans votre service, vous pouvez vous rapprocher de la DRI de votre GHU.

Les autorités compétentes (ANSM, EMA, FDA) peuvent procéder à une inspection de votre service dans le cadre d'une recherche. Le pôle transformation et management de la qualité de la DRCI pourra vous accompagner dans la préparation de cette inspection.



Comment accompagner la réalisation d'une recherche en collaboration avec un partenaire industriel ?

Le secteur collaborations de recherche

Le secteur des collaborations de recherche vous accompagnera dans la formalisation des relations contractuelles dans le cadre de collaborations R&D industrielles et académiques (hors recherche clinique).

En étroite collaboration avec les porteurs de projets, l'équipe s'attache particulièrement à définir les objectifs et les enjeux des partenariats au regard du périmètre scientifique défini par les porteurs et de la valeur des ressources et des moyens engagés par l'AP-HP. Vous pouvez solliciter le secteur collaborations pour votre projet de recherche conduit avec un partenaire académique ou industriel nécessitant de partager des échantillons biologiques, des informations, des données ou des expertises notamment.

L'info utile

Depuis novembre 2023, l'AP-HP dématérialise les demandes de contractualisation via un formulaire dédié pour les porteurs de projet. Ce formulaire est accessible à la fois pour les porteurs internes AP-HP ou pour les partenaires. Le formulaire prévoit la transmission de plusieurs documents afin de permettre l'instruction du dossier (la description du projet scientifique, le budget et le financement dédié pour l'AP-HP, tout document utile relatif à des démarches réglementaires effectuées au préalable, aux connaissances et aux ressources de l'AP-HP que le projet mobilise, à un historique entre l'AP-HP et les partenaires du projet).

Quelles sont les missions du secteur collaborations ?

- évaluer les enjeux en matière de propriété intellectuelle/valorisation des projets collaboratifs portés par les équipes et les professionnels de l'AP-HP ;
- négocier, rédiger et suivre les contrats de partenariat/collaboration de recherche (incluant les accords de transferts de matériels biologiques, données cliniques, base de données, etc.) ;
- contractualiser et suivre les projets de R&D portés par les équipes et professionnels de l'AP-HP quel que soit leur mode de financement.

Innover et entreprendre à l'AP-HP : quels dispositifs d'accompagnement ?

L'AP-HP accompagne et soutient activement le développement des projets issus des innovations de ses équipes en finançant le développement de ces projets à fort potentiel de transfert de technologie.

Ce soutien prend la forme d'un accompagnement des projets par l'ensemble des équipes de l'AP-HP mobilisées autour de l'innovation, dans un continuum allant de l'idée (financement par l'institut Carnot AP-HP « Prématuration Carnot ») en passant par la maturation (AAP Booster Innovation) et jusqu'au transfert, notamment via la création d'entreprise (Booster Deeptech, dispositif lancé en 2025).

Fonds Carnot@AP-HP de prématuration de projets

La DRCI a lancé en 2022, le Fonds Carnot@AP-HP de prématuration, doté d'une enveloppe globale annuelle de 300 000 €, pour soutenir des projets innovants avec un faible niveau de TRL (Technology Readiness Level) : TRL inférieur à 3 ou une preuve de concept à établir. Ce fonds vise à soutenir des projets émergents mais prometteurs. En sortie de dispositif, les projets devront générer de la propriété intellectuelle et/ou aboutir à des collaborations industrielles, notamment en répondant à des appels à projets plus importants. Cet appel est ouvert à tout le personnel de l'AP-HP ayant un projet de recherche ou de développement.

Le Fonds Carnot@AP-HP de prématuration de projets c'est :

- Pré-maturation de projets (TRL 1-3) ;
- Financement de prestations et/ou d'achats de réactifs et de consommables pour faire la preuve de concept ($\leq 30\,000$ €) ;
- Évaluation interne DRCI + jury d'experts au fil de l'eau ;
- 12 mois pour consommer les fonds ;
- Objectifs : dépôt d'un titre de PI et/ou collaboration industrielle.

L'info utile

Pour bénéficier du Fonds Carnot@AP-HP de prématuration, adressez-vous à vos chargées de mission sourcing (voir contacts page **x**)



Booster Innovation



L'info utile

Il y a 3 vagues d'appels à projets par an (janvier/avril/septembre). Pour plus d'informations, contactez l'équipe en charge du booster au mail suivant : drc-booster-innovation@aphp.fr

L'appel à projets « Booster Innovation » finance jusqu'à 100 000 € par projet pour la maturation des technologies AP-HP avec un potentiel de transfert industriel avéré. Le Booster Innovation s'adresse à des projets dont la maturité atteint au minimum un niveau sur l'échelle TRL de 3. Il peut être déclenché dans la continuité de la prématuration Carnot@AP-HP pour consolider le projet innovant. Pour exemple, 5 projets ont été soutenus et financés au cours de l'année 2025.

Critères d'éligibilité :

- Potentiel de valorisation validé par le pôle transfert & innovation de la DRCI,
- Actifs de PI existants ou en cours de demande (brevet, logiciel ou savoir-faire),
- Preuve de concept,
- Engagement du porteur de projet et de son équipe,
- Partenaires industriels pré-identifiés.

Booster Deeptech

Les essais cliniques sont exclus.

Le Booster Deeptech est un nouveau dispositif (2025) destiné à renforcer le continuum des actions de maturation portées par l'AP-HP. Celui-ci vise des projets qualifiés de "Deeptech" (forte composante technologique, multidisciplinaire, accès au marché complexe) et à vocation entrepreneuriale. Les projets retenus bénéficieront

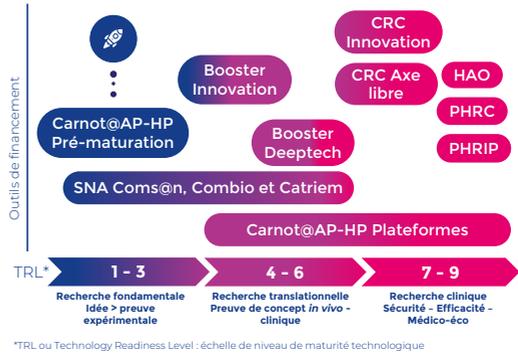
d'un accompagnement personnalisé et d'une enveloppe pouvant atteindre 350 000 € sur une période de 24 mois. Au travers d'un suivi rythmé par un chef de projet dédié, l'objectif est de réunir les conditions optimales et favorables à une création d'entreprise.

L'info utile

Les projets seront évalués au fil de l'eau par l'équipe en charge du Booster Deeptech avant d'être soumis au Comité d'Investissement (2 fois par an). Pour plus d'informations : drc-booster-deeptech@aphp.fr



Rencontrer le chargé de mission sourcing de mon GHU



Le secteur sourcing détecte les inventions, sensibilise à la propriété intellectuelle, et accompagne les projets via le fonds Carnot@AP-HP. Contactez la chargée de mission sourcing :

- Dès la conception d'un projet
- À l'obtention des premiers résultats
- Avant publication ou présentation
- Avant tout contact avec un industriel ou laboratoire académique

Elle vous conseillera sur la protection de votre invention et vous aidera à valoriser votre projet.

L'info utile

[Alice Gautier](#), AP-HP. Mondor, AP-HP. Seine-Saint-Denis
[Aurélie Guimfack](#), AP-HP. Sorbonne Université
[Anne Lafon](#), AP-HP. Nord - Université Paris Cité
[Fatiha Mavouna](#), AP-HP. Centre - Université Paris Cité
[Querdia Oumohand](#), AP-HP. Université Paris-Saclay

ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E)

Quelles sont les ressources à
**ma disposition pour faire de
la recherche ?**



Comment trouver les réponses à mes questions ?

La foire aux questions (FAQ)

Pour expliquer l'organisation de la recherche à l'AP-HP, une Foire Aux Questions (FAQ) est disponible pour les chercheurs. Elle couvre une cinquantaine de sujets, notamment la gestion financière, les ressources humaines des projets, la recherche sur données, les dispositifs d'intéressement financier et ceux de sanctuarisation de temps pour la recherche.

Cette plateforme est régulièrement mise à jour.

L'info utile



Pour y accéder, RDV sur le [site recherche et innovation de l'AP-HP](#). Pour poser une question, vous pouvez utiliser le formulaire en bas de page.

Le portail des consultations des experts de la DRCI

Depuis avril 2024, la DRCI offre aux professionnels de l'AP-HP un portail pour prendre rendez-vous avec des experts en recherche et projets européens. Ce service aide à élaborer des projets de recherche.

L'info utile



Pour prendre RDV, accédez au [portail des consultations sur site](#).

Secteur collaboration de recherche

Les experts aident à réaliser des études avec les ressources de l'AP-HP, en partenariat avec des organismes publics ou privés.

Secteur Europe

L'équipe Europe aide les investigateurs de l'AP-HP à soumettre leurs projets de recherche à la Commission européenne. Horizon Europe est la principale source de financement en santé, mais d'autres options existent, chacune avec ses propres critères et objectifs.

Les webinaires investigateurs

La DRCI de l'AP-HP organise un webinaire mensuel à l'attention des médecins et professionnels paramédicaux à la recherche clinique : « le webinaire investigateurs - les clés de la recherche en 60 minutes ». Ce rendez-vous mensuel couvre les fondamentaux de la recherche et fournit des outils pratiques aux futurs investigateurs ou aux expérimentés. Que vous soyez débutant ou que vous souhaitiez vous perfectionner, ce webinaire vous donne les clés pour monter et suivre vos projets avec confiance.

Les premiers webinaires investigateurs ont couvert les thématiques suivantes : faire de la recherche sur données, intégrité scientifique, règlement européen, opportunités de financements européens, eCRF

L'info utile

Tous les replays sont disponibles sur [l'intranet de l'AP-HP](#).



LES CLÉS
DE LA RECHERCHE
EN 60 MINUTES

La recherche sur données

Comment accéder à l'entrepôt de données de santé (EDS) de l'AP-HP ?



L'Entrepôt de Données de Santé (EDS) de l'AP-HP centralise les données de santé de **14 millions de dossiers administratifs**, 40 millions de diagnostics et **45 millions d'examens** d'imagerie pour la recherche médicale. Il permet aux

chercheurs d'accéder à ces données anonymisées pour des études épidémiologiques et des analyses de parcours de soins.

Qui peut avoir accès aux données de l'EDS ?

L'accès aux données de l'EDS est réservé aux professionnels de l'AP-HP, aux structures académiques et aux acteurs privés. L'accès est interdit aux banques et assurances.



*Si mon projet nécessite des services complémentaires de la Direction des Services Numériques de l'AP-HP, je reçois un chiffrage des coûts. En acceptant ces coûts, le dossier est transmis au comité scientifique et éthique.

Des discussions contractuelles sont engagées si mon projet inclut un partenaire externe.

La vérification des éléments de sécurité informatique

Le pôle Sécurité du Système d'Information (SSI) de la DSN supervise les projets de recherche selon la démarche «Security by Design». L'équipe Intégration de la Sécurité dans les Projets (ISP), avec le DPO, valide la sécurité des analyses d'impact sur la protection des données (PIA), contrats et audits de sous-traitants pour garantir la protection des données durant les projets.

L'info utile

Les contacts clés pour assistance sont : dir-ssi-isp.dsn@aphp.fr pour le Domaine Intégration Sécurité Projet et rsi@aphp.fr pour le RSSI.



Comment effectuer une recherche à partir du SNDS ?

Le système national des données de santé (SNDS) regroupe les données de remboursement des régimes d'assurance maladie, celles des établissements de santé et les causes médicales de décès. La CNAM et le Health Data Hub en sont responsables. L'AP-HP a accès au SNDS pour la recherche, et la DRCI habilite les utilisateurs formés.

Il est obligatoire de se former pour accéder aux données du SNDS. Ces formations sont payantes. Si vous êtes personnel médical, il faut contacter le Centre de Formation et du Développement des Compétences de l'AP-HP (CFDC) en charge de la gestion de l'actuel DPCM.



Une fois formé, il faut contacter la DRCI en tant qu'autorité d'enregistrement déléguée (AED) qui habilite les utilisateurs formés avec l'attribution de profil en fonction des données nécessaires aux projets

de recherche : données de l'ESND (nouvel échantillon des données du SNDS) ou données exhaustives du SNDS. Votre attestation de formation vous sera demandée, il faudra respecter les CGU lors de la connexion au portail SNDS et travailler sur les postes AP-HP uniquement (et non des postes personnels).

Pour tout projet de recherche visant à utiliser des données de santé de l'AP-HP chaînées aux données du SNDS, il faudra se rapprocher d'une URC pour évaluer la faisabilité du projet et et les ressources nécessaires puis compléter les documents du [starter kit](#) proposé par le HDH. L'accès au SNDS sera conditionné à l'avis favorable du CESREES et à l'autorisation de la CNIL.

L'AP-HP n'étant pas conforme au référentiel de sécurité du SNDS, les données doivent être exclusivement traitées sur le portail de la CNAM ou sur la plateforme du Health Data Hub.

Mieux connaître les plateformes d'appui à la recherche

Les CIC et les CRC

Les centres d'investigation cliniques (CIC)

Les Centres d'Investigation Clinique (CIC) sont des plateformes de recherche qui permettent aux chercheurs hospitaliers de mener des projets cliniques. Ils disposent de personnel et de locaux dédiés. Les projets peuvent porter sur la compréhension des maladies ou l'évaluation de nouveaux

traitements. Labellisés par le Ministère de la Santé et l'Inserm, il existe 10 CIC au sein de l'AP-HP.

L'info utile

Les centres d'investigations cliniques de l'AP-HP se déclinent en domaines thématiques.



Les centres de recherche cliniques (CRC)

L'AP-HP compte 4 CRC qui soutiennent l'inclusion et le suivi des patients, collectent des données, aident à l'investigation, réalisent des actes médicaux et paramédicaux, administrent les traitements et gèrent les échantillons biologiques pour les essais cliniques sous contrat.

Les CRB et PRB

Les centres de ressources biologiques (CRB) et plateformes de ressources biologiques (PRB)

Certifiés par la norme NFS 96-900 depuis plus de dix ans, les centres et plateformes de ressources biologiques (CRB et PRB) gèrent des échantillons biologiques humains. Ces infrastructures, essentielles pour la recherche, conservent des

échantillons de qualité pour la communauté scientifique. L'AP-HP regroupe 12 CRB et 5 PRB dans la Biobanque AP-HP, offrant le plus grand volume de collections ouvertes en France pour la recherche.

L'info utile

Pour accéder au catalogue Biobanque de l'AP-HP et annuaire des (CRB) et des (PRB), RDV sur le site de la [recherche clinique et de l'innovation de l'AP-HP](#).



Les plateformes supra-GHU

Les plateformes supra-GHU de l'AP-HP sont des ressources auxquelles vous pouvez faire appel pour vous accompagner dans vos recherches.

Le Centre MEARY de Thérapie Cellulaire et Génique de l'AP-HP produit sur le site de Saint Louis des médicaments de thérapie innovante expérimentaux dans un environnement conforme aux bonnes pratiques de fabrication pharmaceutique. Il participe à de nombreux essais cliniques pour des applications thérapeutiques très diverses.



PRIM3D

L'info utile

Vous pouvez déposer vos demandes d'accompagnement sur la [plateforme projets de Prim3D](#).

La plateforme PRIM3D de l'AP-HP est dédiée à l'impression 3D pour les équipes hospitalières. Elle permet de concevoir et produire des prototypes et dispositifs médicaux sur mesure, ainsi que des micro-séries. PRIM3D améliore la formation des soignants en fournissant des outils pédagogiques innovants, tels que des modèles pour simulations chirurgicales. PRIM3D s'adresse également à des partenaires extérieurs pour des projets de dé-risquage de dispositifs médicaux grâce à l'impression 3D.

Le Centre d'Evaluation des Dispositif Médicaux (CEDM) est une plateforme pour l'aide aux industriels à la validation clinique de leurs DM, dans le contexte de la réglementation MDR 2017/745/UE. La plateforme est rattachée à l'URC Saint-Louis / Lariboisière / Fernand Widal.

La Biobanque AP-HP pour la Recherche sur le Microbiote (BARM) se consacre à l'étude du microbiote intestinal, avec un Hub centralisé à l'hôpital Saint Antoine gérant la réception, l'aliquotage, l'extraction d'ADN et le stockage avant séquençage. Ce hub collabore avec trois CRB décentralisés de l'AP-HP (Bicêtre, Bichat et Cochin).

L'UMS – Autonomie (unité mixte de recherche), créée en 2024 par Sorbonne Université et l'AP-HP, est un centre de recherche technologique visant à lutter contre la dépendance due à la maladie, au vieillissement ou au handicap. Située à l'hôpital Charles-Foix, cette plateforme favorise la recherche et le développement en ce domaine.

Le centre d'acquisition et de traitement des images CATI, créé en 2010, est une Unité Mixte de Service (UMS) depuis 2022. Soutenue par l'AP-HP et Sorbonne Université, cette plateforme vise à standardiser les protocoles d'acquisition et d'analyse d'images pour harmoniser les données des centres d'imagerie partenaires.

La plateforme R2P2 à l'hôpital Raymond-Poincaré développe et met en œuvre des dispositifs médicaux et des thérapies pour le handicap neuromoteur et la réanimation pédiatrique. Elle combine médecine, physiologie, informatique et robotique pour restaurer les fonctions motrices et améliorer la prise en charge du handicap.

La fondation Lumière, située à l'hôpital Necker-Enfants Malades et affiliée à l'Université Paris Cité, se consacre à la recherche et à l'enseignement sur l'imagerie du fœtus, du placenta et des anomalies congénitales.

MOABI-AP-HP (Multi Omics Analysis & BioInformatic) est une équipe spécialisée de l'AP-HP offrant des services de gestion informatique du séquençage ADN très haut-débit. Ils gèrent le stockage, l'analyse des données, mènent des projets scientifiques et fournissent des infrastructures, des logiciels et des ressources humaines en bioinformatique.

Co-construire des projets de recherche avec des patients partenaires ou représentants de patients

Impliquer les patients dans la recherche, signifie les intégrer à chaque étape du processus de recherche en tant que parties prenantes : de la conception à la mise en œuvre du projet de recherche jusqu'à l'analyse, la valorisation et la diffusion des résultats de recherche.

L'AP-HP fait de l'implication des patients dans la recherche une priorité inscrite depuis 2024 dans le plan patient de l'institution, renforçant leur participation active à la recherche clinique.

La direction qualité partenariat patient (DQ2P) a développé une formation-action dédiée au partenariat patient en santé. Cette formation-action, complétée par un accompagnement sur-mesure de votre projet au partenariat, est accessible aux lauréats de l'appel à projets partenariat patient professionnel.

L'info utile

Découvrez le projet « [partenariat patients-professionnels](#) » de l'AP-HP sur l'intranet.

Vos contacts à la DRCI sont Bérengère Couturier et Diane Martinez :

berengere.couturier@aphp.fr

diane.martinez@aphp.fr



Inclure des patients dans un essai

Le registre des essais cliniques

Le registre des essais cliniques de l'AP-HP est un moteur de recherche ouvert à tous. Il offre aux professionnels de santé, patients et usagers des informations fiables et mises à jour mensuellement sur les essais en cours. On y retrouve les résumés des protocoles destinés aux patients, des détails scientifiques pour les professionnels, la liste des centres participants et un formulaire de contact pour poser des questions et se porter volontaire en tant que patient.

En mars 2025, plus de **2530 essais cliniques**, dont **1086 promus par l'AP-HP**, sont publiés sur le site. Le registre permet une recherche ciblée par mots clés (pathologie, organe, nom de l'essai ou de l'investigateur) et un moteur de recherche multicritères permet de sélectionner les essais selon différents filtres : spécialité médicale, localisation des centres, établissements impliqués, populations cibles et phase de l'essai.

L'investigateur coordonnateur des études promues par l'AP-HP reçoit par e-mail les demandes adressées par des praticiens ou des patients via le formulaire de contact. Il répond à la demande et le cas échéant oriente le demandeur vers le centre investigateur le plus proche du domicile du patient.



L'info utile

Retrouvez l'ensemble des informations relatives au [registre des essais cliniques](#) sur le site web de l'AP-HP.

Comment indemniser un patient inclus dans un essai clinique ?

Lorsque le protocole et le budget de l'étude le prévoient, les patients peuvent être indemnisés pour chacune de leur visite dans le centre au sein duquel ils sont inclus dans l'essai, même s'il s'agit d'un centre qui n'est pas à l'AP-HP.

En 2025, le circuit d'indemnisation et de remboursement des frais de transport des patients est en cours d'harmonisation entre les économats « recherche » de l'AP-HP. Pour chaque étude coordonnée par l'AP-HP, le centre participant recevra un lien vers un formulaire en ligne dans

lequel il pourra saisir et valider toutes les informations et pièces justificatives relatives à la venue du patient. Le remboursement se fait ensuite sur le compte bancaire du patient.

Attention, l'indemnisation des patients ou volontaires sains, qu'il s'agisse des frais de transport ou du dédommagement de leur visite, n'est pas systématique. Il ne concerne que certaines études et doit être anticipé dans le budget, dans le protocole et dans les éléments d'informations donnés au patient.

Inclusion d'un patient dans un protocole de recherche clinique dans Orbis

Les investigateurs ou personnels d'investigation doivent associer au protocole correspondant chaque patient inclus dans une recherche au sein de leur service. Cela permet aux représentants du promoteur, auditeurs et inspecteurs

d'accéder à une liste restreinte dans le DPI ORBIS, qui répertorie uniquement les patients inclus dans un protocole de recherche. Ainsi, seules les personnes autorisées peuvent accéder aux données des patients concernés.

Deux tutoriels, accessibles via le module recherche clinique dans « d'Orbis et moi », expliquent comment [associer des patients à un protocole de recherche dans ORBIS](#) et [les modalités d'accès à cette liste de patients d'un protocole de recherche](#).



Un webinaire et une FAQ dédiés aux droits d'accès en recherche clinique sont accessibles via les Parcours Recherche Clinique (formaphp.fr) dans « Orbis et moi ».

Evaluation de la qualité de la recherche

Donner accès au dossier patient informatisé dans le cadre des recherches cliniques

Lors d'une recherche clinique, l'investigateur doit permettre aux personnes mandatées par le promoteur de suivre, contrôler et auditer la recherche, et donc donner accès en lecture seule depuis un lieu autorisé, aux données électroniques des patients dans le dossier patient informatisé (DPI), comme ORBIS ou Dxc@re.

Après que le représentant du promoteur (c'est-à-dire l'ARC moniteur) s'est engagé à respecter le règlement intérieur et a signé la charte d'utilisation, l'investigateur (ou le cadre du service) fait une demande via l'outil SMAX disponible sur l'intranet ou l'outil mis en œuvre par le GHU. En cas de demande d'accès multi-GHU, pour un utilisateur qui a déjà des accès sur son site,

la demande est à transmettre à l'adresse suivante : dsi-csa-habilitations-dossier-patient@aphp.fr

Dans le cas d'une annonce d'inspection, et afin d'ouvrir les droits aux inspecteurs sur le DPI en lecture seule, contactez la direction recherche et innovation (DRI) de votre GHU. La DRI informera la DRCI, qui se chargera alors de demander les accès ORBIS, tandis que la DRI pourra vous accompagner sur des aspects logistiques, entre autres.

Se former aux bonnes pratiques cliniques (BPC)

Le GIRCI Île-de-France propose une formation en ligne pour se former aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC). Cet outil, conçu sous la forme d'un quizz interactif, est destiné aux investigateurs et au personnel impliqué dans la recherche clinique.



La formation est structurée en six modules qui couvrent diverses thématiques :

- Information et consentement
- Vigilance
- Dossier médical / Equipe investigateur / Inclusion - Randomisation
- Recueil des données / monitoring / requêtes
- Gestion des traitements et des examens complémentaires
- Audit - inspection / documents essentiels / fin d'un essai clinique / archivage / réglementation.

Chaque module comprend des jeux de questions-réponses, présentées sous forme de questions à choix multiples ou de vignettes. La durée totale de l'évaluation est estimée à environ 30 minutes, avec chaque module prenant environ 5 minutes.

Pour obtenir l'attestation finale, il est nécessaire d'avoir au moins 75% de réussite à chacun des modules.

Vous n'avez plus qu'à vous [créer un compte en vous connectant sur le site web du GIRCI-IDE](#).

Se préparer à une inspection

Les autorités compétentes (ANSM, EMA, FDA) peuvent procéder à une inspection de votre service dans le cadre d'une recherche.

La durée de l'inspection est en général de 2 à 3 jours sur site.

A l'issue de cette visite, l'autorité compétente transmet dans un délai de 60 jours, au responsable du service inspecté, le rapport préliminaire d'inspection, avec la liste des observations relevées lors de l'inspection. L'investigateur principal informe le promoteur, la direction de site, la DRI et la DRCI du pré-rapport. Il transmet dans un délai de 15 jours, une liste des actions correctives décidées pour répondre aux écarts. Il est important de préciser le planning de mise en place précis pour chaque action, et de transmettre des preuves de celles-ci (CR de réunion, de formation, etc.). Au regard des réponses apportées, les inspecteurs élaborent et transmettent dans les 45 jours le rapport final d'inspection au responsable du site

inspecté. Dans ce dernier, les écarts sont maintenus ou réévalués. Le rapport final clôt la procédure contradictoire.

Il est essentiel de préparer cette visite d'inspection.

En tant qu'investigateur, dès l'annonce de l'inspection, il est indispensable de :

- accuser réception de la notification d'inspection ;
- informer le promoteur pour recevoir son accompagnement dans la préparation de l'inspection ;
- contacter la direction de la recherche et de l'innovation de votre GHU et la DRCI pour organiser les accès ORBIS nécessaires pour les inspecteurs.

L'info utile

Le [pôle transformation et management de la qualité de la DRCI](#) pourra vous accompagner dans la préparation de cette inspection.



Recherche paramédicale

L'accompagnement du réseau des coordonnateurs paramédicaux de la recherche

Vous êtes professionnel paramédical et vous souhaitez conduire un projet de recherche : les coordonnateurs paramédicaux de la recherche en soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein de vos GHU, en collaboration étroite avec les URC, vous accompagneront dans la démarche de recherche, de l'émergence de l'idée jusqu'à la valorisation scientifique et la diffusion des résultats de recherche.



L'info utile

Retrouvez la liste des coordonnateurs paramédicaux de la recherche sur [l'intranet de l'AP-HP](#).

Passeport Temps Recherche

Le dispositif « [Passeport Temps Recherche](#) » financé par la Fondation AP-HP valorise l'implication des personnels paramédicaux dans la recherche, en tenant compte du temps consacré à l'étape de conception de leurs projets de recherche. Les professionnels

paramédicaux, porteurs de projets et répondant à des appels à projets nationaux ministériels ou régionaux (Appel à projets Recherche en Soins APRESO du GIRCI Ile-de-France) sont éligibles. Les financements alloués sous forme d'une bourse vont de 300 € à 1 000 €.

Se former à la recherche en soins

L'info utile

Pour plus d'informations, contactez [Bérengère Couturier](#).



Des formations à la recherche en soins sont mises en œuvre au sein des GHU, de la DRCI et par le CFDC (Centre de Formation et de Développement des Compétences) :



- ateliers de la recherche clinique (DRCI)
- formation guidance de mémoire pour les formateurs IFCS (CFDC)
- séminaires initiation recherche clinique à destination des paramédicaux : 1 à 2j / an (AP-HP. Sorbonne Université), Mardis de la recherche : 5 x 3h (AP-HP. Nord - Université Paris Cité) qui se transforment en un dispositif de e-learning « recherche paramédicale » sur Formaphp
- cellule de valorisation : 4 ateliers / an (AP-HP. Nord - Université Paris Cité)
- ateliers de lecture critique d'articles avec les IPA : 3 / an (AP-HP. Sorbonne Université)

Doctorats de recherche paramédicale et maïeutique

La recherche paramédicale contribue à faire progresser la qualité des soins et la prise en charge des patients par l'amélioration des pratiques. Depuis 2010, plus de 360 projets de recherche/ lettres d'intention ont été déposés, ce qui représente 25 à 30% des lettres d'intentions déposées au niveau national.

Le dispositif « Doctorat en recherche paramédicale et maïeutique » permet à tous les paramédicaux et sage-femmes de l'AP-HP titulaires d'un master 2 de réaliser une thèse de doctorat, pendant 1 an, reconductible (2 ans sous condition d'une audition annuelle avec présentation de l'état d'avancement du projet), à temps plein.

L'AP-HP assure une contrepartie financière afin de pourvoir au remplacement du

lauréat et prend en charge les frais d'inscriptions à l'Université et un budget spécifique d'aide au projet de recherche d'un montant maximal de 7 000 €.

Le choix du doctorat est libre mais devra être en lien avec le domaine de la santé et en adéquation avec le projet professionnel du candidat, et s'inscrire :

- Pour les auxiliaires médicaux, dans la thématique recherche en santé,
- Pour les sage-femmes, dans la thématique périnatalité et santé de la femme et des enfants.

L'info utile

Pour plus d'informations, vos contacts sont Bérengère Couturier et Marie-Agnès Lefèvre :
berengere.couturier@aphp.fr
marie-agnes.lefevre@aphp.fr



Communiquer sur les résultats de mes recherches

Comment se termine un projet de recherche ?

Une fois la dernière visite du dernier patient réalisée, l'URC va procéder aux derniers monitorings des données de l'étude permettant aussi de résoudre les derniers "querries".

Lors de ces derniers monitorings, l'URC s'assurera que tous les événements indésirables graves ont été notifiés au secteur vigilance de la DRCl.

Une fois tous les "querries" résolues, la base de données de l'étude sera gelée et les analyses prévues dans le plan d'analyse statistique seront réalisées par le statisticien de l'étude.

Un rapport d'analyse statistique sera alors rédigé. Ce rapport est présenté et transmis

à l'investigateur coordonnateur afin que celui-ci puisse rédiger les conclusions du rapport final de la recherche.

Dans tous les cas que les analyses statistiques confirment ou non l'hypothèse de la recherche, un manuscrit doit être rédigé en vue d'une publication afin de partager les résultats de la recherche à la communauté médicale.

Dans toutes les publications scientifiques issues d'un projet de recherche promue par l'AP-HP, le rôle de promoteur de l'AP-HP doit être indiqué dans les remerciements en plus de la mention du financement qui a permis la réalisation de la recherche (AAP ministériels, financement industriel, etc.).

Quelles sont les aides à la publication ?

L'AP-HP est bénéficiaire d'un accord global de lecture et de publication avec l'éditeur Elsevier, négocié dans le cadre d'un consortium national. Il ouvre aux établissements bénéficiaires le service de publication en accès ouvert sans frais supplémentaires pour les auteurs dans la majorité des revues Elsevier hybrides ou entièrement en accès ouvert.

Il est ainsi possible de bénéficier des mesures suivantes :

- Droits de lecture, pour tous les articles publiés dans les revues de la Complete Freedom Collection (incluant quatre titres Lancet), la collection Bibliothèque Médicale Française, les 5 titres Journal of the American College of Cardiology (JACC) et, pour certaines institutions ayant pris l'option, des titres Cell Press et des titres-à-titres sélectionnés par ces mêmes institutions ;
- Droits de publication en accès ouvert immédiat sans frais pour les auteurs de correspondance des membres de l'accord, dans une liste de près de 2

500 titres éligibles, dont 676 entièrement en accès ouvert. Les droits à publication sans frais supplémentaires s'élèvent à plus de 11 000 articles par an et ont été calculés pour couvrir la totalité de la publication française.

Pour le paiement des publications qui ne relèvent pas du périmètre des droits de publications avec l'éditeur Elsevier, il convient de se rapprocher de l'économat recherche de votre GHU avant de vous créer un compte personnel pour commander le paiement de la publication. Dans ce cadre, il faudra fournir les éléments correspondants au souhait de publication (la revue dans laquelle vous souhaitez publier doit faire partie des revues recommandées par la conférence des doyens de santé et le CNU santé) et vous pourrez disposer des informations de facturation à saisir sur le site de l'éditeur. L'intéressement recherche DMU ou GHU peut être mobilisé pour le paiement des publications.

L'info utile

La liste des revues et des titres éligibles ainsi que les « Parcours auteurs » avec les modalités techniques pour publier sont disponibles sur le [site web Elsevier](#).

Comment ouvrir un compte SIGAPS ?

Les références bibliographiques recensées par SIGAPS doivent être validées par les chercheurs eux-mêmes. Pour avoir son compte, tout personnel de l'AP-HP et

auteur de publications doit remplir la fiche de renseignements et l'envoyer à cette adresse mail : sigaps-admin.drc@aphp.fr.

L'info utile

Retrouvez la fiche de renseignements sur [l'intranet de l'AP-HP](#).

La charte de signature des publications de l'AP-HP

Afin de pouvoir recenser l'ensemble des publications des auteurs de l'AP-HP et de valoriser la forte contribution de l'AP-HP aux activités de recherche, l'affichage et la visibilité des institutions auxquelles sont affiliés les auteurs sont essentiel. La signature des publications scientifiques doit être homogénéisée et permettre à coup sûr d'identifier les institutions d'origines des signataires, chacune de ces institutions doit être identifiée.

Une ligne d'adresse comporte au moins les éléments suivants :

1. Nom de l'institution
2. Nom de l'hôpital ou de l'unité de recherche
3. Ville
4. Code postal
5. Pays

L'info utile

Voici un exemple :

AP-HP, Hôpital, Institution 2, unité de recherche, ..., institution n, ... ville, pays

En cas de bi-appartenance hospitalo-universitaire de l'auteur, on cite en premier lieu l'université à laquelle appartient l'auteur.

Vous pouvez consulter la charte de signature des publications sur [l'intranet de l'AP-HP](#).

Publier un communiqué de presse

Votre recherche va faire l'objet d'une publication dans une revue scientifique et vous souhaitez communiquer sur les résultats ?

Plusieurs modalités s'offrent à vous :

- Communiqué de presse
- Newsletter externe AP-HP
- Info presse mensuelle
- 7 Jours à l'AP- HP (7 JAP)
- Newsletter de votre GHU
- Actualité sur l'intranet
- Actualité sur le site de l'AP-HP
- Pour la recherche partenariale : Institut Carnot@AP-HP

Pour la publication d'un communiqué de presse et afin de lui donner la meilleure lisibilité possible, l'AP-HP sélectionne les

publications en fonction de la catégorie de revue, la position des auteurs AP-HP et prend l'avis d'un collège de relecteurs composé des vice-présidents recherche du directoire et des membres de l'office d'intégrité scientifique de l'AP-HP. Dans le cas où votre publication ne ferait pas l'objet d'un communiqué de presse, les autres modalités de communications restent ouvertes.

L'info utile

Pour plus d'infos sur les critères de sélection et les conseils de rédaction, contactez la direction de la communication de votre GHU ou le [service presse de l'AP-HP](#).



Le dispositif Impact Recherche

Depuis février 2024, l'AP-HP permet aux investigateurs d'études à promotion AP-HP de communiquer sur les résultats

de leurs recherches. Les épisodes sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'AP-HP. L'AP-HP organise des éditions spéciales en lien avec le calendrier des journées de sensibilisation et de santé publique au niveau national ou mondial (octobre rose, journée du cœur, etc.).



60 MINUTES
POUR DÉCRYPTER
LES RÉSULTATS D'ÉTUDES DE L'AP-HP

L'info utile

Le format est en évolution ! Si vous êtes volontaire et l'auteur d'une publication transformante, contactez la [cellule communication de la DRCI](#) pour peut-être présenter vos résultats dans une prochaine édition.



CONNAÎTRE

L'organisation de la recherche clinique et de l'innovation



Quelles sont les instances de la recherche à l'AP-HP ?

La CRI

La Commission recherche et innovation (CRI) de l'AP-HP, co-présidée par le vice-président recherche du directoire, le Président de la sous-commission recherche de la CME et le directeur de la DRCl, conseille la gouvernance sur les orientations en matière de politique de recherche, de transfert et d'innovation. Elle suit les dispositifs institutionnels de soutien à la recherche et à l'innovation.

Localement, chaque GHU possède une CRI présidée par un représentant de la CME locale avec des référents recherche des DMU, des responsables de structures de soutien à la recherche et la DRCl. Certains GHU maintiennent aussi des CRI par hôpital pour renforcer la proximité dans le suivi des projets et la diffusion d'informations.

Le CRBSP

Le Comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique (CRBSP) réunit des membres de l'AP-HP, de l'Inserm et des Universités pour coordonner la recherche sur le site hospitalo-universitaire. Présidé par le

vice-président recherche du directoire, il veille à la coordination des activités de recherche, à la cohérence des stratégies et des moyens, et assure la liaison avec les partenaires extérieurs.

La CES

La Commission d'expertise scientifique (CES) est la commission en charge d'expertiser et de classer les projets de recherche clinique qui lui sont soumis en réponses aux différents appels à projets internes de l'AP-HP

et du GIRCI Ile-de-France. C'est une instance pluridisciplinaire qui réunit des expertises médicales, chirurgicales, pharmaceutiques, biologiques et paramédicales.

Le CSE

Le Comité scientifique et éthique (CSE) évalue les aspects scientifiques, éthiques et réglementaires des recherches multicentriques portant sur la réutilisation des données de l'EDS. Il

assure également un rôle de conseil et d'orientation scientifique et médicale de l'EDS auprès du Comité de Pilotage stratégique Données.

L'Office d'intégrité scientifique

L'Office d'intégrité scientifique (OIS) est installé depuis 2022 et contribue à assurer la sensibilisation et la formation des professionnels au respect des exigences de l'intégrité scientifique ainsi que le traitement des signalements.

L'info utile

L'OIS dispose d'une adresse mail dédiée :

integrite-scientifique@aphp.fr



Quel est le rôle de la DRCI et de la direction de la recherche de mon GHU ?

Ce que fait la DRCI

La direction de la recherche clinique et de l'innovation (DRCI) de l'AP-HP soutient et coordonne la recherche et l'innovation. Elle comprend des pôles métiers, des unités de recherche clinique et des plateformes technologiques. Ses missions incluent :

- Supervision des projets de recherche clinique et d'innovation, en respectant les bonnes pratiques et la sécurité des patients.
- Soutien aux investigateurs, de la conception au financement et à la valorisation des résultats.
- Mutualisation des expertises pour optimiser les ressources et faciliter la mise en œuvre des projets.
- Détection, protection et valorisation des innovations, avec mise en place de partenariats R&D.
- Collaboration avec des institutions régionales, nationales et européennes pour renforcer la recherche et l'innovation.

La DRCI est composée des unités de recherche clinique, des pôles métier et de plateformes technologiques supra GHU.

Les directions recherche et innovation des GHU

Les directions recherche et innovation locales au sein des GHU pilote le projet recherche et innovation du GHU, en lien avec les partenaires du site et la DRCI.

Elles disposent d'une cellule recherche et/ou d'un économat recherche. L'économat recherche des GHU facture les essais cliniques à promotion extérieure (académique ou industrielle). Les DRI locales déploient le système d'information recherche tel que l'outil Easydore. Elles

accompagnent les structures locales de soutien à la recherche : les centres d'investigation clinique, les centres de recherche clinique, les centres de ressources biologiques, les centres labellisés INCa d'études de phases précoces (CLIP²). Elles mettent en oeuvre la politique d'attractivité et de déprécarisation des personnels d'appui à la recherche (CDIisation, mise en oeuvre du guide de gestion des métiers de la recherche, etc.).

Quels sont les grands projets labellisés de l'AP-HP ?

Les FHU

Créées en 2019 pour répondre aux défis sanitaires et médico-scientifiques sur des thématiques d'intérêt, les Fédérations hospitalo-Universitaires (FHU) ont été sélectionnées à la suite d'un appel à projets de l'AP-HP, l'Inserm et des universités d'Ile-de-France. Après le succès de la première vague (2019-2024), 25 FHU ont été relabellisées pour 2025-2029.

Les FHU soutiennent des collaborations entre hôpitaux, universités, organismes de recherche et industrie sur des thèmes médicaux innovants. Elles intègrent soins, enseignement et recherche avec une gouvernance spécifique. Elles supervisent des projets de recherche clinique et d'innovation, en respectant les bonnes pratiques et la sécurité des patients.

Les IHU

Les Instituts hospitalo-universitaires (IHU) sont des programmes d'excellence soutenus par le plan d'investissement d'avenir et sélectionnés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Ils visent à financer des projets de recherche innovants et de grande ampleur

dans le domaine de la santé. Les IHU fédèrent les forces médico-scientifiques internationalement reconnues autour des besoins de santé publique. L'AP-HP est membre fondateur de 8 IHU et est impliquée en tant que partenaire dans 3 IHU.

Les RHU

Les Recherches hospitalo-universitaires (RHU), soutenues par le plan d'investissement d'avenir et sélectionnés par l'ANR, financent des projets innovants en santé. Ils ciblent la recherche translationnelle et clinique, basées sur des études en biologie, épidémiologie,

sciences sociales ou économie de la santé, pour améliorer les traitements et la performance des systèmes de soins. Lors des 6 vagues d'appels, l'AP-HP a participé à 35 projets lauréats, soit plus de 60% des RHU en France.

Les SIRIC

Depuis 2011, l'Institut national du cancer (INCa) a établi une politique de labellisation compétitive des sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC). Une deuxième vague de labellisation a eu lieu en 2023 et une troisième en 2022. Ce dispositif, mis en place par l'INCa, le

ministère de la Santé, la prévention et l'Inserm sous l'égide d'Aviesan, structure et intègre les différentes dimensions de la recherche en oncologie. L'AP-HP coordonne trois SIRIC et un SIRIC pédiatrique.

Les bioclusters

Les bioclusters, financés par 300 millions d'euros, visent à rassembler des acteurs innovants autour de thèmes porteurs. Chaque biocluster regroupe laboratoires,

centres de recherche, centres de soins et entreprises de santé. L'AP-HP est membre fondateur d'un biocluster et partenaire dans trois autres.

Répertoire Recherche et Innovation

Directeur de la recherche clinique et de l'innovation de l'AP-HP - Milan Lazarevic :

milan.lazarevic@aphp.fr

Responsables d'URC :

- **Tabassome Simon, URC Est Parisien (SAT, TRS, TNN) :**
tabassome.simon@aphp.fr ; **Laurence Berard** laurence.berard@aphp.fr
- **Florence Tubach, URC Pitié-Salpêtrière - Charles-Foix - CEPHEPI (PSL, CFX) :**
florence.tubach@aphp.fr ; **Jacques Ropers**, jacques.ropers@aphp.fr
- **Florence Tubach, CEPHEPI :** florence.tubach@aphp.fr ;
Candice Estellat, candice.estellat@aphp.fr
- **Jean-Marc Treluyer, URC Centre (NCK, CCH) :** jean-marc.treluyer@aphp.fr ;
Pierre-Yves Ancel, pierre-yves.ancel@aphp.fr ;
Hendy Abdoul, hendy.abdoul@aphp.fr ;
Caroline Elie, caroline.elie@aphp.fr ;
Michaela Semeraro, michaela.semeraro@aphp.fr ;
Romain Berthaud, romain.berthaud@aphp.fr ;
Naïm Bouazza, naim.bouazza@aphp.fr
- **Sandrine Katsahian, URC Ouest (EGP) :** sandrine.katsahian@aphp.fr ; **Juliette Djadi-Prat** juliette.djadi-prat@aphp.fr
- **France Mentré, URC Paris Nord Secteur Ouest (BCH, BJN) :**
france.mentre@aphp.fr ; **Claire Rekacewicz**, claire.rekacewicz@aphp.fr
- **Xavier Duval, URC Robert-Debré (RDB) :** xavier.duval@aphp.fr ;
Sophie Guilmin-Crepon sophie.guilmin-crepon@aphp.fr
- **Eric Vicaut, URC Saint-Louis - Lariboisière (SLS, LRB, FDW) :** eric.vicaut@aphp.fr ;
Jérôme Lambert, jerome.lambert@aphp.fr
- **Lamia Grimaldi, URC Paris Saclay (BCT, PBR, ATB, ABR, RPC) :**
lamiae.grimaldi@aphp.fr ;
Adrien Lecoeuvre, adrien.lecoeuve@aphp.fr ;
Madalina Acota, madalina.acota@aphp.fr
- **Coralie Bloch, URC Paris Seine-Saint-Denis (AVC, RNM, JVD) :**

coralie.bloch-queyrat@aphp.fr

- **Etienne Audureau, URC Mondor** : etienne.audureau@aphp.fr ; **Pierre-André Natella**, pierre-andre.natella@aphp.fr

Équipe grands projets : drc-grands-projets@aphp.fr

Secteur Europe : affaires-europeennes.drc@aphp.fr

Equipe HAO pôle promotion : drc-demande-promotion@aphp.fr

Carnot@AP-HP : institut-carnot.aphp@aphp.fr

Directeurs recherche et innovation des GHU :

- **Julie Laigre, DRI AP-HP. Sorbonne Université** : julie.laigre@aphp.fr ; **Claire De Brito**, claire.debrito@aphp.fr
- **Delphine Lux, DRI AP-HP. Centre - Université Paris Cité** : delphine.lux@aphp.fr ; **Esphand Mikaili**, esphand.mikaili@aphp.fr
- **Ladislav Karsenty, DRI AP-HP. Nord - Université Paris Cité** : ladislav.karsenty@aphp.fr ; **Maïté Bouchez**, maite.bouchez@aphp.fr
- **Marie-Hélène Lavollé-Mauny, DRI AP-HP. Université Paris-Saclay** : marie-helene.lavolle-mauny@aphp.fr ; **Ludovic Bayle**, ludovic.bayle@aphp.fr
- **Clarisse Boquet, DRI AP-HP. Seine-Saint-Denis** : clarisse.boquet@aphp.fr ; **Nathan Judais**, nathan.judais@aphp.fr
- **Adeline Rouby, DRI AP-HP. Mondor** : adeline.rouby@aphp.fr ; **Quentin Poitou**, quentin.poitou@aphp.fr

Temps médical protégé recherche clinique - Coryse Arnaud : coryse.arnaud@aphp.fr

Equipe postes d'accueil : poste.accueil.drc@aphp.fr

Recherche paramédicale - Bérengère Couturier : berengere.couturier@aphp.fr

PCN Santé et EUHA – Catherine Tostain Desmares :

catherine.tostain-desmares@aphp.fr

Secteur collaborations de recherche : drc-collaboration.recherche@aphp.fr

Chargées de missions sourcing :

- **Aurélié Guimfack, AP-HP. Sorbonne Université :** aurelie.guimfack@aphp.fr
- **Fatiha Mavouna, AP-HP. Centre - Université Paris Cité :** fatiha.mavouna@aphp.fr
- **Anne Lafon, AP-HP. Nord - Université Paris Cité :** anne.lafon@aphp.fr
- **Ouerdia Oumohand, AP-HP. Université Paris-Saclay :** ouerdia.oumohand@aphp.fr
- **Alice Gautier, AP-HP. Mondor, AP-HP. Seine-Saint-Denis :** alice.gautier@aphp.fr

Booster innovation : drc-booster-innovation@aphp.fr

Booster Deeptech : drc-booster-deeptech@aphp.fr

Assistance SSI - Domaine Intégration Sécurité Projet : dir-ssi-isp.dsn@aphp.fr

Assistance SSI – RSSI : rssi@aphp.fr

Partenariat patient - Bérengère Couturier et Diane Martinez :

berengere.couturier@aphp.fr et diane.martinez@aphp.fr

Demandes d'accès au dossier patient informatisé :

dsi-csa-habilitations-dossier-patient@aphp.fr

Préparer une inspection : drc-equipe-qualite@aphp.fr

Coordonnateurs paramédicaux de la recherche :**AP-HP. Sorbonne Université**

- **Judith Leblanc :** judith.leblanc@aphp.fr
- **Sandrine Lefebvre :** sandrine.lefebvre@aphp.fr
- **Bénédicte Lombart :** benedicte.lombart@aphp.fr
- **Nathalie Nion :** nathalie.nion@aphp.fr

AP-HP. Centre - Université Paris Cité

- **Céline Itié :** celine.itie@aphp.fr
- **Olivier Aroul :** olivier.aroul@aphp.fr

AP-HP. Nord - Université Paris Cité

- **Sébastien Kerever :** sebastien.kerever@aphp.fr
- **Anne Leclercq :** anne.leclercq2@aphp.fr
- **Anne Pilotti :** anne.pilotti@aphp.fr

AP-HP. Université Paris-Saclay

- **Gilles Ménagé** : gilles.menage@aphp.fr
- **Brigitte Rul** : brigitte.rul@aphp.fr

AP-HP. Seine-Saint-Denis

- **Ellen Hervé** : ellen.herve@aphp.fr

Institut de formation des cadres en santé (IFSI) :

- **David Naudin** : david.naudin@aphp.fr

Hospitalisation à domicile (HAD) :

- **Laure Rossignol** : laure.rossignol@aphp.fr

Equipe bourses doctorat de recherche paramédicale - Bérengère Couturier et Marie-Agnès Lefèvre : berengere.couturier@aphp.fr et marie-agnes.lefevre@aphp.fr

Service presse de l'AP-HP : service.presse@aphp.fr

Equipe communication de la DRCI : communication.drc@aphp.fr

Office d'intégrité scientifique de l'AP-HP : integrite-scientifique@aphp.fr

Référente DPO/DRCI - Valentine Aparico-Cerpa : valentine.apariciocerpa@aphp.fr

Référents recherche de DMU :

AP-HP. Sorbonne Université

- **DMU BIOGEM, Eric Le Guern**, eric.leguern@aphp.fr
- **DMU Neurosciences, Jean-Christophe Corvol**, jean-christophe.corvol@aphp.fr
- **DMU DREAM, Jean-Michel Constantin**, jean-michel.constantin@aphp.fr
- **DMU SAPERE, Morgan Roupert**, morgan.roupert@aphp.fr
- **DMU ORPHE, Mohamad Mohty**, joseph.gligorov@aphp.fr
- **DMU CHIR, Chloé Bertolus**, chloe.bertolus@aphp.fr
- **DMU 3ID, Romain Palich**, romain,palich@aphp.fr
- **DMU DIAMENT, Alban Redheuil**, alban.redheuil@aphp.fr
- **DMU ESPRIT, Fabrice Carrat**, fabrice.carrat@aphp.fr
- **DMU ARCHIMEDE, Zahir Amoura**, zahir.amoura@aphp.fr
- **DMU DEMIURGE, Yonathan Freund**, yonathan.freund@aphp.fr
- **DMU APPROCHES, Alexandre Demoule**, alexandre.demoule@aphp.fr
- **DMU ORIGYNE, Nathalie Chabbert-Bufferet**, nathalie.chabbert-bufferet@aphp.fr ;
Harriet Corvol, harriet.corvol@aphp.fr

AP-HP. Centre - Université Paris Cité

- **Appareil Locomoteur, David Biau**, david.biau@aphp.fr ; **Christelle Nguyen**, christelle.nguyen@aphp.fr
- **ARME, Bernard Cholley**, bernard.cholley@aphp.fr
- **BioPhyGen, Michaela Fontenay**, michaela.fontenay@aphp.fr ; **Eric Tartour**, eric.tartour@aphp.fr
- **CARTE, Jean-Sebastien Hulot**, jean-sebastien.hulot@aphp.fr
- **COLTE,**
- **ENDROMED, Claire Carette**, claire.carette@aphp.fr ; **Julien Zuber**, julien.zubet@aphp.fr ; **Guillaume Assié**, guillaume.assie@aphp.fr
- **Femme-mère-enfant, Francine Behar-Cohen**, francine.behar@aphp.fr ; **Louis Marcellin**, louis.marcellin@aphp.fr ; **Héloïse Torchin**, heloise.torchin@aphp.fr
- **Gériatrie,**
- **Hémato-cancérologie et spécialités médico-chirurgicales, Olivier Hermine**, olivier.hermine@aphp.fr
- **IMAGINA, Julien Ho**, julien.ho@aphp.fr
- **MEFADO, Marie-Rose Moro**, marie-rose.moro@aphp.fr
- **MICADO, Sabine Sarnacki**, sabbine.sarnacki@aphp.fr ; **Damien Bonnet**, damien.bonnet@aphp.fr
- **PRIME, Raphael Porcher**, raphael.porcher@aphp.fr
- **THOROS, Pierre-Régis Burgel**, pierre-regis.burgel@aphp.fr
- **Urgences réanimation, Florence Dumas**, florence.dumas@aphp.fr
- **ProMISS, Fanny Lanternier**, fanny.lanternier@aphp.fr
- **Psychiatrie et addictologie, Nicolas Hoertel**, nicolas.hoertel@aphp.fr

AP-HP. Nord - Université Paris Cité

- **DIGEST, Demestier Louis**, louis.demestier@aphp.fr
- **ESPRIT, Isabelle Mahe**, isabelle.mahe@aphp.fr
- **DREAM, Nathalie Kubis**, nathalie.kubis@aphp.fr
- **DM'UP, Ulrich Meinzer**, ulrich.meinzer@aphp.fr ; **Camille Aupiais**, camille.aupiais@aphp.fr
- **INVICTUS, Agnès Lefort Des Ylouses**, agnes.lefort@aphp.fr ; **Jean-François Timsit**, jean-francois.timsit@aphp.fr
- **PARABOL, Benjamin Chousterman**, benjamin.chousterman@aphp.fr
- **INNOV RDB, Stéphane Auvin**, stephane.auvin@aphp.fr
- **BIOGEM, Diane Descamps**, diane.descamps@aphp.fr
- **VICTOIRE, Evanguelos Xylinas**, evanguelos.xylinas@aphp.fr
- **GYNECOLOGIE PERINATALOGIE PARIS NORD, Olivier Picone,**

olivier.picone@aphp.fr

- **iCARE, Céleste Lebbe**, celeste.lebbe@aphp.fr ;
Mickael Darmon, michael.darmon@aphp.fr
- **PRISME, France Mentre**, france.mentre@aphp.fr ;
Olivier Bourdon, olivier.bourdon@aphp.fr
- **LOCOMOTION, Ea Hang-Korng**, hang-korng.ea@aphp.fr
- **CARDIO-DIABETO-TOXICO-NEURO, Bruno Megarban**, bruno.megarbane@aphp.fr
- **NEUROSCIENCES ADULTES, Claire Paquet**, claire.paquet@aphp.fr ; **Mikael Mazighi**, mikael.mazighi@aphp.fr
- **DEPHI, Lionel Ades**, lionel.ades@aphp.fr

AP-HP. Université Paris-Saclay

- **DMU1, Emmanuelle Duron Garnier**, emmanuelle.duron@aphp.fr
- **DMU2, Charlotte Sonigo**, charlotte.sonigo@aphp.fr
- **DMU3, Jean Bergounioux**, jean.bergounioux@aphp.fr ;
Kumaran Deiva, kumaran.deiva@aphp.fr
- **DMU4, Xavier Monnet**, xavier.monnet@aphp.fr
- **DMU5, David Montani**, david.montani@aphp.fr
- **DMU6, Gabriel Perlemuter**, gabriel.perlemuter@aphp.fr
- **DMU7, Peter Kamenicky**, peter.kamenicky@aphp.fr
- **DMU8, Nicholas Heming**, nicholas.heming@aphp.fr
- **DMU9, Dr Céline Labeyrie**, celine.labeyrie@aphp.fr
- **DMU10, Jean-Charles Auregan**, jean-charles.auregan@aphp.fr
- **DMU11, Amine Benyamina**, amine.benyamina@aphp.fr
- **DMU12, Anatole Harrois**, anatole.harrois@aphp.fr
- **DMU13, Lamiae Grimaldi**, lamiae.grimaldi@aphp.fr
- **DMU14, Jean-François Emile**, jean-francois.emile@uvsq.fr ;
Florent Besson, florent.besson@aphp.fr
- **DMU15, Laurent Dortet**, laurent.dortet@aphp.fr
- **DMU16, Patrick Hindlet**, patrick.hindlet@aphp.fr

AP-HP. Seine-Saint-Denis

- **VILLE HOPITAL, Stéphane Gaudry**, stephane.gaudry@aphp.fr
- **BIOPHARES, Vincent Levy**, vincent.levy@aphp.fr
- **NARVAL, Florence Jeny**, florence.jeny@aphp.fr
- **URGENCE et METABOLISME, Michaël Soussan**, michael.soussan@aphp.fr
- **Hématologie, Thorsten Braun**, thorsten.braun@aphp.fr
- **Médecine des enfants, Loïc De Pontual**, loic.depontual@aphp.fr
- **Gynécologie périnatalité, Maëli Peigne**, maeliss.peigne@aphp.fr

AP-HP. Mondor

- **BIO, Slim Fourati**, slim.fourati@aphp.fr
- **FIXIT, Geneviève Derumeaux**, genevieve.derumeaux@aphp.fr ; **Sébastien Mule**, sebastien.mule@aphp.fr
- **RECHERCHE - SANTE PUBLIQUE - PHARMACIE, Florence Canoui Poitrine**, florence.canoui-poitrine@aphp.fr
- **MEDECINE, Emilie Sbidian**, emilie.sbidian@aphp.fr
- **CARE, Stéphane Palfi**, stephane.palfi@aphp.fr
- **CANCER, Corinne Haioun**, corinne.haioun@aphp.fr
- **IMPACT, Josselin Houenou**, josselin.houenou@aphp.fr
- **GERIATRIE, Amaury Broussier**, amaury.broussier@aphp.fr

Référents EDS/ DRCI :

- **Claire Hassen-Khodja** : claire.hassen-khodja@aphp.fr
- **Agnès Aubert** : agnes.aubert@aphp.fr

Référents EDS par GHU :**AP-HP. Sorbonne Université**

- **Coordinateur EDS : Pierre Rufat** pierre.rufat@aphp.fr
- **Data scientist : Audrey Berges** audrey.berges@aphp.fr, **Krystal Torelino** krystal.torelino@aphp.fr
- **URC : Théo Jolivet** theo.jolivet@aphp.fr, **Antoine Rozes** antoine.rozes@aphp.fr

AP-HP. Centre - Université Paris Cité

- **Coordinateur EDS : Jean-Marc Treluyer**, jean-marc.treluyer@aphp.fr
- **Data scientist : Mathis Collier** mathis.collier@aphp.fr, **Florian Joly** florian.joly@aphp.fr, **Pierre Pinson** pierre.pinson@aphp.fr
- **URC : Emmanuel Lecoœur** emmanuel.lecoeur@aphp.fr

AP-HP. Nord - Université Paris Cité

- **Coordinateur EDS : Jérôme Lambert** jerome.lambert@aphp.fr
- **Data scientist : Pénélope Troude** penelope.troude@aphp.fr, **Olivier Hassanaly** olivier.hassanaly@aphp.fr
- **URC : Axelle Dupont** axelle.dupont@aphp.fr, **Paul Brasseur** paul.brasseur@aphp.fr, **Judith Coutrot** judith.coutrot@aphp.fr, **Kankoué Sallah** kankoe.sallah@aphp.fr

AP-HP. Université Paris-Saclay

- **Coordinateur EDS : Marie Frank**, marie.frank@aphp.fr
- **URC : Patricia Martel**, patricia.martel@aphp.fr,
Marie Verdoux, marie.verdoux@aphp.fr

AP-HP. Seine-Saint-Denis

- **Coordinateur EDS : Catherine Duclos** catherine.duclos@aphp.fr
- **Data scientist : Marion Corbera** marion.corbera@aphp.fr

AP-HP. Mondor

- **Coordinateur EDS : François Hemery**, francois.hemery@aphp.fr
- **Data scientist : Charline Jean**, charline.jean@aphp.fr
- **URC : Richard Layese**, richard.layese@aphp.fr

Glossaire Recherche et Innovation

A

AAC : appel à candidatures
AAP : appel à projets
AED : autorité d'enregistrement déléguée
AHU : assistant hospitalo-universitaire
AMI : appel à manifestation d'intérêt
ANR : Agence nationale de la recherche
ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
AP-HP : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
APRESO : appel à projets recherche en soins
ARC : attaché de recherche clinique
ARS : agence régionale de santé
ATU : autorisation temporaire d'utilisation

B

BARM : Biobanque AP-HP pour la recherche sur le microbiote
BD : business development
BOPA : Bloc opératoire augmenté
BPC : bonnes pratiques cliniques
BPI : Banque publique d'investissement

C

CA : conseil d'administration
CATI : centre d'acquisition et de traitement

des images

CDA : confidential disclosure agreement
CEA : Commissariat à l'énergie atomique
CEDM : Centre d'évaluation des dispositifs médicaux
CEP : comité d'évaluation des projets
CEPHEPI : Centre de pharmacoépidémiologie de l'AP-HP
CES : commission d'expertise scientifique
CESREES : comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé
CFDC : Centre de la formation et du développement des compétences
CHR : centre hospitalier régional
CHU : centre hospitalier universitaire
CIC : centre d'investigation clinique
CLBSP : comité local en matière biomédicale et en santé publique
CLCC : centre de lutte contre le cancer
CLIP : centre labellisé de phase précoce
CLRBS : comité local de la recherche biomédicale et en santé
CME : commission médicale d'établissement
CMG : centre de méthodologie et de gestion
CNAM : Caisse nationale d'assurance maladie
CNCPR : Commission nationale des coordinateurs paramédicaux de la recherche
CNIL : Commission nationale de

l'informatique et des libertés

CNRIPH : Commission nationale des recherches impliquant la personne humaine

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNU : Conseil national des universités

COPIIL : comité de pilotage

COPROJ : comité de projet

COS : comité d'orientation stratégique

CP : communiqué de presse

CPP : comité de protection des personnes

CPTS : communauté professionnelle territoriale de santé

CPU : conférence des présidents d'université

CRB : centre de ressources biologiques

CRBSP : comité de la recherche en matière biomédicale et en santé publique

CRC : centre de recherche clinique/contrat de recherche clinique

CRI : commission recherche et innovation

CRMR : centre de référence maladies rares

CRO : contract research organization

CSE : comité scientifique et éthique

CSI : comité de surveillance indépendant

CTIS : Clinical trials information system

CU : convention unique

D

DEC : Département des essais cliniques

DEFIP : Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine

DFMS : diplôme de formation médicale spécialisée

DG : directeur général

DGOS : Direction générale de l'offre de soins

DGS : Direction générale de la santé

DIM : département d'information médicale

QIM/QIM : domaines/questions d'intérêt majeur

DMU : département médico-universitaire

DPI : dossier patient informatisé

DPO : délégué à la protection des données

DRCI : direction de la recherche clinique et de l'innovation

DRH : direction des ressources humaines

DRI : direction recherche et innovation

DSN : direction des services numériques

DST : direction de la stratégie et de la transformation

DU : diplôme universitaire

E

EC : essai clinique

ECHO : European children's hospital organisation

eCRF : cahier d'observation électronique

EDS : entrepôt des données de Santé

EIG : évènement indésirable grave

EMA : Agence européenne des médicaments

EPS : établissement public de santé

EPST : établissement public à caractère scientifique et technologique

ERC : European research council

ERN : European reference networks

ESND : échantillon du système national des données de santé

ESPIC : établissement de santé privé d'intérêt collectif

ETP : équivalent temps plein

EUHA : European university hospital alliance

F

FAQ : foire aux questions
FDA : Food and drug administration
FHF : Fédération hospitalière de France
FHU : fédération hospitalo-universitaire

G

GBM : génie biologique et médical
GHU : groupe hospitalo-universitaire
GHT : groupement hospitalier de territoire
GIRCI : groupement interrégional de la recherche clinique et d'innovation
GR : Gustave Roussy

H

HAD : hospitalisation à domicile
HAO : hors appel d'offre
HAS : Haute autorité de santé
Hcérés : Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDH : Health data hub
HRS4R : Human resources strategy for researchers
HTA : health technology assessment
HTT&I : hôpital tech transfer et innovation
HU : hospitalo-universitaire

I

IA : intelligence artificielle
IC : investigation clinique
ICM : Institut du cerveau
IF : impact factor
IGAS : Inspection générale des affaires sociales
IHI : innovative health initiative

IHU : institut hospitalo-universitaire
IMI : initiative pour les médicaments innovants
INCa : Institut national du cancer
INOVA : journée d'intégration des nouveaux arrivants à la DRCI de l'AP-HP
INPI : Institut national de la propriété industrielle
INRIA : Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPA : infirmier en pratique avancée
IRESP : Institut pour la recherche en santé publique
IRM : imagerie par résonance magnétique
ISO : international organization for standardization

J

JACC : journal of the american college of cardiology

K

KOL : key opinion leader

M

MCF : maître de conférence
MCU-PH : maître de conférences universitaire - praticien hospitalier
MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation
MERRI : mission d'enseignement recherche recours innovation

MIE : maladies infectieuses émergentes

MIG : mission d'intérêt général

MOABI : multi omics analysis & bioInformatique

MTI : médicament de thérapie innovante

N

NIFC : note d'information formulaire de consentement

O

OECI : Organisation of european cancer institutes

OFIS : Office français de l'intégrité scientifique

OIS : Office d'intégrité scientifique

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONDAM : objectif national dépenses de l'Assurance maladie

ONR : organismes nationaux de recherche

OTT&PI : office de transfert de technologie et partenariats industriels

P

PACTE : plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

PASREL : Paris-Saclay formation Recherche & hôpital

PAST : enseignant-chercheur associé ou invité

PC : praticien contractuel

PCME : président de la commission médicale d'établissement

PCN : point de contact national

PEPR : programme et équipement prioritaire de recherche

PH : praticien hospitalier

PHRC-N : programme hospitalier de recherche clinique national

PHRC-I : programme hospitalier de recherche clinique interrégional

PHRIP : programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale

PHU : praticien hospitalier universitaire

PI : protection intellectuelle

PIA : programme d'investissements d'avenir/ privacy impact assessment

PRB : plateformes de ressources biologiques

PREPS : programme de recherche sur la performance du système des soins

PREM : patient reported experience measurement

PRME : programme de recherche médico-économique

PROM : patient reported outcome measurement

PUI : pôle universitaire d'innovation/pharmacie à usage intérieur

PUMA : pediatric use marketing authorisation

PU-PH : professeur universitaire - praticien hospitalier

R

RAS : rapport annuel de sécurité

R&D : recherche et développement

RE : règlement européen

RHU : recherche hospitalo-universitaire

RI : recherche interventionnelle

RIPH : recherche impliquant la personne humaine

RNIPH : recherche n'impliquant pas la personne humaine

RNI : recherche non interventionnelle

S

SAMU : service d'aide médicale urgente

SAP : systems, applications and products for data processing

SAS : société par actions simplifiée

SATT : société d'accélération au transfert de technologie

SB : serious breaches

SCAI : Sorbonne center for intelligence artificial

SeqOIA : Séquençage à très haut débit en oncologie et en maladies rares

SIGAPS : système d'interrogation, de gestion et d'analyse des publications scientifiques

SIGREC : système d'information et de gestion de la recherche et des essais clinique

SIRIC : site de recherche intégrée sur le cancer

SMUR : structure mobile d'urgence et de réanimation

SNDS : système national des données de santé

SSI : sécurité du système d'information

SU : Sorbonne université

SUSAR : suspected unexpected serious adverse reaction

T

TEC : technicien d'études cliniques

TIC : technologie de l'information et de la communication

TRL : technology readiness level

U

UFR : unité de formation et de recherche

UMR : unité mixte de recherche

UMS : unité mixte de service

UPC : université Paris Cité

UPEC : université Paris-est Créteil

UPS : université Paris-Saclay

URC : unité de recherche clinique

UVSQ : université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

W

WIN : webinaire investigateurs

WIR : webinaire impact recherche

WTR : webinaire technico-réglementaire

#

7 JAP : sept jours à L'AP-HP